



Sophie GUYADER
Notaire

41 Rue du Four
94360 BRY SUR MARNE

Tél : 01.49.83.70.00
Fax : 01.49.83.09.30

BRED
Département Prêts et Crédits
93-95 Avenue du Général de Gaulle
94018 CRETEIL CEDEX

Bry sur Marne, le 11 août 2014.

Dossier suivi par Melle Maryline DUBOIS
E-mail : maryline.dubois.94041@paris.notaires.fr

VENTE REVELLAT / SCCV PASTEUR

V/réfs : Notification acceptation ordre irrévocable
remboursement prêt relais BRED /
REVELLAT-PERROQUETS

V/réf = CAFN CHAMPAGNE

A modifier

Madame, Monsieur,

Je vous informe que Monsieur et Madame Philippe REVELLAT, nos clients communs, demeurant à BRY SUR MARNE (94360), 129 Boulevard Pasteur, m'ont confié le dossier de vente de leur résidence principale, dont l'adresse figure ci-dessus.

A ce titre, je vous informe que Monsieur et Madame Philippe REVELLAT m'ont donné l'ordre irrévocable de virer au profit de votre établissement toute somme nécessaire au remboursement du prêt relais, d'un montant en principal de QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (455.000,00 EUROS), qui doit être consenti par votre établissement à la société dénommée ~~REVELLAT-PERROQUETS~~, immatriculée au SIREN sous le numéro 803 472 026, société dont Monsieur et Madame Philippe REVELLAT sont les associés.

441000 €
Ar et Mme Revellat

La somme nécessaire au remboursement dudit prêt relais devra être prélevée sur le prix de vente du bien immobilier sis à BRY SUR MARNE (94360), 129 Boulevard Pasteur, dont Monsieur et Madame Philippe REVELLAT sont les propriétaires.

Cette somme devra être versée à votre banque comme représentant le remboursement du prêt relais susvisé.

J'ai pris bonne note de cette instruction mais crois utile d'attirer votre attention sur le fait que je ne pourrai effectuer ce versement conformément aux ordres qui m'ont été donnés, dans la mesure où :

- > L'acte de vente sera signé avec mon concours.
- > Le paiement du prix transitera par ma comptabilité.

